

Nouvelles images d'Haïti



Bulletin mensuel du Collectif Haïti de France

Supplément à Une Semaine en Haïti
Janvier 2004 - N° 22

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Tél : 01 43 48 31 78
Inforépondeur : 01 43 48 20 81
Mail : collectifhaiti@hotmail.com

EDITORIAL

Début d'année difficile pour Haïti... difficile ou plein d'espoir, les mois à venir nous le dirons.

Depuis début décembre, une multitude d'appels, d'informations, de déclarations arrivent d'Haïti ou d'ailleurs. La société civile en Haïti, pour peu que l'on puisse la définir, s'organise, crée des regroupements, met en place des actions collectives. Il nous faut, en Europe et particulièrement en France, emprunter la même attitude pour leur envoyer un signal fort de notre soutien. C'est pour cela que le Collectif Haïti a décidé de signer l'appel de l'association Caraïbe Aller-retour et la lettre de la Commission Mixte au ministre des Affaires Etrangères français. C'est pour cela aussi, qu'il nous semble que le soutien à Haïti doit être plus large, aller au-delà des associations de solidarité avec Haïti.

Au-delà de la situation actuelle, il faut continuer notre chemin. Nous vous proposons donc le compte-rendu du séminaire organisé par le Réseau Associatif haïti 2004 au Forum Social Européen de St-Denis en novembre. Des pistes de travail sont proposées, il ne faut pas les perdre de vue, même si elles ne paraissent pas être l'urgence aujourd'hui.

La rédaction

La dette européenne historique et actuelle à l'égard d'Haïti

Le Collectif Haïti de France, dans le cadre du réseau Associatif Haïti 2004 et en partenariat avec l'Agence Haïtienne pour le Développement local, l'Alliance des Personnes d'Ascendance Africaine en Europe, les Amis du Monde Diplomatique Haïti, l'Association pour la Promotion des Arts du Monde, le Comité d'Annulation pour la Dette du Tiers Monde-France, France Amérique Latine et Haïti Support Group, a organisé un séminaire sur Haïti au Forum Social Européen. En voici le compte-rendu.

Les principaux thèmes abordés

1. La colonisation par les puissances européennes, l'esclavage, la question des réparations : Haïti : épice de réparations pour l'Afrique. (Jean-Marc Numa, de l'APAAE)

Le séminaire nous a permis de rappeler les grandes lignes de l'histoire de la traite et de l'esclavage, dont ses résultats inattendus, comme l'indépendance d'Haïti. Haïti est en effet devenu indépendant suite au soulèvement des nègres marron, contre les armées françaises. Le pays a proclamé son indépendance le 1^{er} janvier 1804.

Cette révolution Haïtienne est une révolution plus radicale que les révolutions américaines et françaises. C'est une leçon de liberté aux européens. Elle leur enseigne qu'il n'y a pas de sous peuple.

Haïti a payé cher cette indépendance. Elle ne sera reconnue qu'en 1825 par les français, en échange du paiement d'une rançon de 150 millions de francs-or et d'une réduction de 50 % des droits de douane. La dette de l'indépendance payée par Haïti à la France participe d'un ensemble d'actes de piraterie de la communauté internationale pour soutirer de l'argent en Haïti.

2. Négociation de l'indemnité : Politique de la France et du gouvernement haïtien de l'époque. (Gérald Mathurin, agronome, Haïti)

Toute la politique française vise à maintenir Haïti dans une instabilité totale. Les conséquences sont :

- Une spirale d'endettement : Pillage des ressources minières, relations commerciales inégales, endettement pour payer la dette, prélèvement de taxes sur le café pour garantir le paiement.
- Un contrôle de la production caféière par la France : Tout le café haïtien arrive dans le Port du Havre.
- Le café est soumis à un double tarif douanier : Dans le contexte de négociation de la dette, la stratégie française consiste à casser les prix de produits manufacturés venus d'Haïti.

La France est le grand bénéficiaire des négociations sur l'indemnité.

En Haïti, le gouvernement de Boyer entre dans le jeu et met en place le néo-colonialisme en promulguant le Code

rural haïtien (1826) qui contraint le paysan à rester travailler sur les habitations (ancienne plantations). Le but est d'exporter la quantité de café nécessaire au remboursement de l'indemnité. Ce sont les paysans haïtiens et non les classes possédantes qui ont payé l'indemnité.

3. La dette externe d'Haïti, dette odieuse.(Claude Quémard, CADTM-France)

- Histoire de la dette extérieure haïtienne sous les Duvalier (jusqu'en 1986)

Cette dette est estimée à 750 millions de \$ après le départ des Duvalier, or depuis 1950, la famille Duvalier a détourné 900 millions de \$. Une solution pourrait être envisagée : déduire en toute logique les 750 millions de dette externe des 900 millions détournés par les Duvalier. C'est une solution logique mais une mauvaise démarche. La bonne démarche nécessite de récupérer non seulement les 900 millions des Duvalier mais aussi les 750 millions qui représente une dette odieuse.

- La notion de dette odieuse en droit international s'applique t'elle au cas d'Haïti ?

Dette odieuse : « Le droit international reconnaît la nécessité de prendre en compte la nature du régime qui a contracté les dettes et l'utilisation qui a été faite des fonds versés. Cela implique une responsabilité directe des créanciers comme les organismes privés ou les institutions financières internationales ». Pour Haïti, 45% de la dette actuelle peut être considérée comme nulle car contractée sous Duvalier. C'est une dette de régime, une dette privée et non une dette nationale.

- Nature de la dette haïtienne depuis 1986 : Une dette multilatérale et non bilatérale.

Les acteurs en jeux sont des organismes internationaux comme la Banque Interaméricaine de Développement, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale... gérées par les Etats du Nord. Aucun organisme privé ne veut faire des prêts à Haïti.

- Haïti : un pays pauvre mais pas assez pauvre

Haïti n'a pas eu le droit de participer à la conférence des pays pauvres très endettés de l'Amérique centrale et de la Caraïbe. Raisons invoquées : beaucoup de dons et de subventions ont été alloués à Haïti.

On peut se demander cependant où vont ces subventions. La réponse peut être : aux donateurs (ex : l'USAID, a accordé 800 000 \$ d'aide à Haïti, cette aide a été allouée à une société canadienne pour faire campagne en faveur de la privatisation des entreprises publiques haïtiennes).

4. La position européenne sur la dette et les réparations. Quelques pistes.(Gérard Barthélémy, anthropologue).

- Les sanctions

Suite aux élections contestées de 2000, l'UE estime qu'il y a eu non-respect de l'accord de Cotonou, dans lesquels il est stipulé qu'en cas de « manque à une obligation découlant du respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit », un processus doit être enclenché pour permettre une résolution et des « mesures appropriées » peuvent être prises.

- La position européenne sur les réparations de la dette de l'indépendance à Durban

L'UE a signé le document final de la conférence de Durban qui stipule (articles 13 et 14) que l'esclavage doit être reconnu crime contre l'humanité. Ce texte reconnaît

aussi la nécessité d'enseigner cette histoire et de verser réparations (articles 98 et 100).

Propositions d'alternatives

La dette de l'indépendance, une histoire que les français ne connaissent pas.

Il y a occultation de l'Histoire haïtienne, en France. Il faut faire connaître en France l'histoire des relations entre la France, l'Europe et Haïti. Il faut agir contre l'occultation de l'histoire d'Haïti. Faire de 2004 non le bicentenaire du sacre de Napoléon mais celui du Bicentenaire d'Haïti. Il faut inviter le peuple européen à commémorer le bicentenaire.

S'il y a réparations, qui va gérer l'argent ?

Le 7 avril 2003, le président haïtien Jean-Bertrand Aristide s'est emparé de la question de la restitution. Certains qui défendaient ce dossier, se rétractent car J.-B. Aristide le fait sur un plan politique, pour légitimer son gouvernement ; aujourd'hui contesté. Il semble évident que, si il y avait réparations, elles ne devraient pas être gérées par le gouvernement actuel.

De plus, qu'elle pertinence réelle des réparations dans le contexte actuel des relations internationales. Même si le principe est accepté, avec les réparations vont se mettre en place d'autres mécanismes de sous-développement.

Que faire alors ? Réhabiliter la mémoire historique pour une vraie reconnaissance.

Appliquer la théorie de la dette odieuse.

Il faut appliquer la théorie de la dette odieuse à la dette contractée par les Duvalier pour leurs besoins personnels. Mais ce n'est pas suffisant : il faut aussi l'étendre à toutes les infractions aux droits culturels et sociaux du peuple, quand il y a dilapidation de l'aide par les élites haïtiennes par exemple. Il faut combattre les conséquences de l'application des Plan d'Ajustement Structurel. Et ce combat doit s'intégrer dans un cadre global de réparation.

Remettre en question les politiques françaises et européennes.

Avant même de parler de réparation, il faut demander à la France de mieux considérer les demandeurs de visa à l'Ambassade de France, mettre fin au trafic de visas, mettre fin à la protection d'escrocs français, ne plus attribuer de passeports US et UE à l'élite commerciale en Haïti.

A propos des sanctions, il faut inviter l'Union Européenne à réfléchir à l'efficacité réelle de ce type d'outil. Il faut, malgré le conflit politique en Haïti, apporter une aide immédiate à la population et surtout soutenir les associations haïtiennes.

Mises en œuvre des alternatives

Le débat n'a pas permis de discuter concrètement de la mise en œuvre des propositions. Mais il faut préciser qu'il était organisé dans le cadre d'une réflexion d'associations franco-haïtiennes sur le bicentenaire de l'indépendance haïtienne. Il n'était qu'une étape dans un processus amené à se dérouler tout au long de l'année 2004 et après.

Le groupe qui a organisé le séminaire va donc continuer à se retrouver pour travailler sur les possibilités d'actions, au niveau de la France et de l'Europe, en ce qui concerne les deux dettes, mais aussi la reconnaissance historique et les relations actuelles entre l'Europe et Haïti.

Ce groupe est ouvert à toutes les bonnes volontés, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Une **conférence de presse** est organisée par le Théâtre International de Langue Française (TILF), le Collectif 2004 Images et « Caraïbes Aller Retour » le jeudi 29 janvier dans les locaux du TILF (parc de la Villette), à 11h, en liaison avec le Collectif NON en Haïti, Collectif d'artistes et d'intellectuels pour la défense des libertés.



A lire, à voir, à écouter

Un CD pour Haïti : 14 musiciens et groupes de musique Nantais ont créés des morceaux inspirés par Haïti. Ces morceaux ont été regroupés dans un CD vendu au profit des activités de l'Afhad, association nantaise de solidarité avec Haïti.

Pour permettre la réalisation du CD, l'Afhad propose une souscription qui vous permettra de recevoir le CD en avril. Pour toute information ou pour souscrire, vous pouvez adresser un courrier à l'AFHAD, 39 rue Felix Thomas – 44000 Nantes. Si vous souscrivez, veuillez joindre un chèque de 12 euro par CD, à l'ordre de l'AFHAD, ainsi que vos nom et coordonnées.



L'actualité du mois

Manifestations et réactions : l'accélération.

Les réactions à l'attaque, le 5 décembre, de la Faculté de Sciences Humaines, par les partisans de Lavalas, ont été à la mesure de l'horreur et des brutalités de ce « vendredi noir ». Les témoignages, importants et concordants, ont entraîné les protestations des associations et des ambassades. L'ambassade de France, dont les membres du service culturel, étaient en visite à la bibliothèque Monique Calixte et ont pu observer les événements de près. Ils soulignent, dans un communiqué, que « la police a montré tout au long des incidents une intimité surprenante avec les voyous, certains munis d'armes à feu, venus attaquer les locaux universitaires ».

Ces violences ont entraîné la démission de la ministre de l'Education Nationale, de l'Environnement et du Tourisme, ainsi que le Directeur Général du Ministère de la Santé et l'Ambassadeur haïtien en République Dominicaine. Les partisans du Président se divisent, ainsi deux sénateurs ont participé à la grande manifestation (de plusieurs milliers de personnes) du 11 décembre, conduite à Port au Prince, par les étudiants pour réclamer le départ d'Aristide et dénoncer les violences. Les étudiants haïtiens de la diaspora ont manifesté eux aussi leur protestation (aux Etats-Unis, en France, à Cuba). Face à cela, les réactions présidentielles sont de minimiser les événements et inviter à la recherche d'un compromis.

Dans ce climat, l'approche des festivités du bicentenaire a vu, fin décembre, s'accroître l'atmosphère de tension, de menaces et de peur, et se multiplier les manifestations. A Port au Prince, les 22 et 26 décembre, organisées par la Plate Forme Démocratique (la Convergence Démocratique, les organisations féministes et le groupe des 184). Le 23 décembre à l'appel d'artistes, le 24 décembre à l'appel de médecins et d'hommes de loi... toutes réclament le départ du Président Aristide. Cependant, que plusieurs manifestations progouvernementales se tenaient également dans la capitale.

Les départements également se mobilisent mais les manifestations hostiles au gouvernement sont souvent difficiles à organiser et les manifestants malmenés. Des violences et des viols sont attribués à des partisans de Lavalas.

Bicentenaire de l'indépendance.

Les préparatifs étaient contrastés : une manifestation massive de l'opposition le 26 décembre sans le moindre incident et sous protection de la police (à la demande – très efficace – de l'ambassade des Etats-Unis)... et les opérations policières à Raboteau créant une atmosphère de panique dans la ville entière des Gonaïves ; la présence d'un navire de guerre sud africain dans la rade de Port au Prince avec 133 hommes à bord... et le survol de Port au Prince par deux hélicoptères sud africains éclairant violemment la ville... et enfin l'annonce par les prêtres du diocèse de Gonaïves qu'ils ne célébreraient pas de TE DEUM en présence du Président...

Les célébrations ont été peu festives. A Port au Prince, devant un monument inachevé, le Président a fait un discours optimiste promettant du « miel » aux haïtiens. Il s'y déclarait déterminé à se maintenir et fixait 21 objectifs au pays, 21 projets financés sans doute par les 21 milliards de dollars réclamés à l'Etat français.

Aux Gonaïves, ce fut une visite éclair, les habitants absents, il n'y a pas eu de messe et les cérémonies furent annulées. Il y eut juste un discours devant 1000 partisans amenés par bus. Le Président sud africain, le plus prestigieux des invités, ne s'est pas rendu aux Gonaïves. Il a, comme la congressiste américaine Maxine Waters, membre du Black Caucus, souligné la dimension universelle de la révolution de 1804. Les 20 délégations étrangères présentes à Port au Prince étaient constituées de diplomates et de parlementaires.

Et demain ?

L'international, comme on dit en Haïti, n'est pas favorable à un départ du président haïtien. Il le fait savoir discrètement tout en dénonçant les exactions de son régime... et reparle d'un conseil des sages.

La Plate forme démocratique de la société civile et des partis politiques a présenté, le 2 janvier, une « alternative de transition » au régime Lavalas. Le Président partirait et un Président de transition serait choisi parmi les juges de la Cour de Cassation. Un conseil d'Etat comportant 9 puis 27 membres aurait une fonction délibérative et de contrôle et garantirait la tenue d'élections générales.

Spécial Activités 2004

Fin janvier : Sortie du livre **Haïti métamorphoses**, de Patrick Woog. 40 euro. Info : 04 90 32 20 94

Janvier : "**Zone interdite aux chimère**", **travail photographique et vidéo** de Frédéric Koenig et Maxence Denis, présenté dans les FNAC de France (programme Fréquence Fnac). Info : fredkoenig@noos.fr

6 février : Manifestation Haïti, Le Mans, France Amérique Latine. Info : falnationale@wanadoo.fr 01 45.88.20.00

7 et 9 février : **Conférence** : "Haïti, première république noire indépendante face à l'opinion publique internationale", organisée par l'Action Collective Haïtienne Internationale. Cette conférence se déroule à Paris, au Sénat le 7 février toute la journée et à la Maison de l'Amérique Latine le 9 de 16h à 23h. Nécessité de se présenter munis d'une invitation, pour s'en procurer, téléphoner au : 01 69 34 57 92 ou 06 71 75 27 67 ou 06 61 34 10 07. Mail : collectivehaitiinternational@yahoo.fr

27 février au 3 avril : **Exposition** de peinture haïtienne à Villers Cotterets (02). Le **13 mars**, dans le cadre de cette exposition, une conférence sur l'Art haïtien est organisée par Antoinette Jean. Info au 01 43 26 23 29



Au Collectif Haïti de France

Le Collectif Haïti de France organise son **Assemblée Générale le 28 février prochain**. Cette AG sera l'occasion, au terme du travail de repositionnement du Collectif réalisé tout au long de l'année 2003, de discuter du projet 2004-2006 de l'association. Ce projet cible l'action du Collectif sur 4 mots clés : Plaider, informer, former, relier. En cette année de bicentenaire, et suite aux événements récents qui se sont déroulés en Haïti, le plaidoyer sera l'axe fort des mois à venir. Un travail plus collectif devra aussi être développé à chaque occasion.

Vous êtes tous invité à participer. Renseignements : 01 43 48 31 78.

Le Collectif a signé :

- **L'appel de « Caraïbe aller-retour »** signé par des personnes ou associations en France qui, à l'occasion de 2004, vont organiser des activités sur le bicentenaire. Il s'agit d'exprimer notre préoccupation face aux violations actuelles des droits humains et à la répression et témoigner de notre solidarité avec ceux qui luttent en Haïti.

- **La lettre adressée au ministre des Affaires Etrangères, Monsieur de Villepin**, rédigée dans le cadre du Comité de suivi de la Commission mixte franco-haïtienne (regroupement d'un certain nombre de collectivités locales et associations françaises qui coopèrent avec Haïti). Au vu de la « dégradation de la situation des droits humains, économiques et sociaux ainsi que du caractère ouvertement répressif du pouvoir actuellement en place », suite à la participation de la plupart des partenaires en Haïti aux manifestations qui ont eu lieu en décembre et devant le vide constitutionnel qui va avoir lieu en janvier (fin de la présente législature), le courrier demande au ministre :

- « De clarifier la position de la France devant l'échec flagrant de la mission dont a été chargée l'OEA au titre des résolutions N°806 et N°822 ;

- De prendre une initiative au Conseil de l'Union Européenne pour que la question haïtienne ne se limite pas à l'application technocratique de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE ;

- D'explorer toutes les voies pour qu'en cette année hautement symbolique du bicentenaire de l'indépendance de Haïti la solidarité nationale puisse pleinement s'exprimer notamment en direction des organismes partenaires qui œuvrent auprès des plus vulnérables et en particulier des femmes et des enfants, et dans une perspective de sauvegarder leurs dispositifs et leurs bases organisationnelles ;

- De contribuer à restaurer les conditions pour que les acteurs haïtiens recouvrent une logique de dialogue et de concertation nécessaire pour la recherche de solution de sortie de crise ;

- De privilégier l'appui aux manifestations de la solidarité internationale ayant trait à des efforts clairs de reconstruction sociale et institutionnelle et, de ce fait, de mettre en avant leurs contenus, démarches et logiques structurantes du lien social ;

- De préparer déjà les conditions d'une nouvelle gouvernance de ce pays et de nouveaux rapports entre la France et Haïti en prenant l'initiative immédiate d'annulation unilatérale et sans condition de la dette de développement de Haïti en direction de la France et de plaider au niveau international pour l'annulation totale de sa dette multilatérale ;

- D'inclure dans cette préparation *des conditions d'une nouvelle gouvernance* une démarche forte de concertation avec les acteurs de la coopération non gouvernementale : OSI et collectivités locales tant à l'échelon français qu'au niveau de l'Union européenne et rechercher les voies et les moyens d'accompagner les acteurs de la société civile haïtienne dans leur volonté de construction d'une sphère publique au service de chaque citoyen haïtien et dans le respect des droits de chacun. »